

BULLETIN OFFICIEL DU DIOCÈSE DE TOURS N° 54

Sommaire

- 1 - Ordonnance érigeant de nouvelles paroisses** – Page 1
- 2 - Nominations de prêtres** – Page 2
 - 2-1 - A la charge de curés et d'administrateur – Page 2
 - 2-2 – En services diocésains - Page 3
- 3 - Nominations de diacres** – Page 3
- 4 - Nomination de religieuse** – Page 3
- 5 - Nominations de laïcs** – Page 4
- 6 - Le Mérite diocésain** – Page 4
- 7 - Gratitude** – Page 4

Par décision de Monseigneur l'Archevêque Vincent JORDY :

1 - Ordonnance érigeant les paroisses Sainte Claire de Descartes et Saint François de Preully

En application de l'article 7 de l'Ordonnance du 8 décembre 1991 modifiant les structures paroissiales du diocèse.

Après avoir entendu le Conseil presbytéral, conformément au canon 515§2 du Code de Droit Canonique,

Nous, Vincent JORDY, Archevêque Métropolitain de Tours, avons décidé et ordonnons ce qui suit :

1-1 La nouvelle paroisse Sainte Claire d'Assise de Descartes

Art. 1 : La paroisse de Descartes portera le nom de « **Paroisse Sainte Claire d'Assise de Descartes** » avec tous les droits et obligations fixés par les canons 515 à 522 du Code de Droit Canonique.

Art. 2 : Les registres de catholicité porteront désormais le nom de « **Paroisse Sainte Claire d'Assise de Descartes** ».

Art.3 : les registres de catholicité des années écoulées et les autres documents paroissiaux seront déposés au presbytère de la nouvelle paroisse.

Art. 4 : Le sceau de la nouvelle paroisse sera intitulé : « **Diocèse de Tours – Paroisse Sainte Claire d'Assise de Descartes** ».

Art. 5 : Le Conseil paroissial pour les affaires économiques de la nouvelle paroisse dressera un inventaire des biens (mobiliers et immobiliers) et les réserves financières en indiquant leur provenance.

Art. 6 La présente ordonnance qui prend effet le 1^{er} septembre 2023, est rédigé en trois exemplaires originaux, dont l'un est déposé aux archives de la nouvelle paroisse et les autres aux archives de l'Archevêché.

1-2 La nouvelle paroisse Saint François d'Assise de Preuilley

Art. 1 : La paroisse du Pays de Preuilley portera le nom de « **Paroisse Saint François d'Assise de Preuilley** » avec tous les droits et obligations fixés par les canons 515 à 522 du Code de Droit Canonique.

Art. 2 : Les registres de catholicité porteront désormais le nom de « **Paroisse Saint François d'Assise de Preuilley** ».

Art.3 : les registres de catholicité des années écoulées et les autres documents paroissiaux seront déposés au presbytère de la nouvelle paroisse.

Art. 4 : Le sceau de la nouvelle paroisse sera intitulé : « **Diocèse de Tours – Paroisse Saint François d'Assise de Preuilley** ».

Art. 5 : Le Conseil paroissial pour les affaires économiques de la nouvelle paroisse dressera un inventaire des biens (mobiliers et immobiliers) et les réserves financières en indiquant leur provenance.

Art. 6 La présente ordonnance qui prend effet le 1^{er} septembre 2023, est rédigé en trois exemplaires originaux, dont l'un est déposé aux archives de la nouvelle paroisse et les autres aux archives de l'Archevêché.

2 - Nominations de prêtres

2-1 – A la charge de curés et d'administrateurs

Frère **Benoît-Kizito (GISLAIN KONGNE KAMDEM)**, frère de la Communauté Saint-Jean, en accord avec le Supérieur de la Congrégation Saint-Jean, est nommé **curé de la paroisse Saint Jean des Roches** à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2029 en remplacement du frère Henri-Dominique de CERTAINES.

Monsieur le Chanoine **Jean-Pierre GAILLARD** est nommé **administrateur de la paroisse Saint Pierre en Bourgueillois** à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 en remplacement de l'Abbé Benoît LAURENS. Il conserve ses autres missions.

Monsieur l'Abbé **Benoît LAURENS** est nommé **curé des nouvelles paroisses Sainte Claire d'Assise de Descartes et Saint François d'Assise de Preuilley** à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2029 en remplacement de l'Abbé Pierre-André DEBACKER. Il conserve ses autres missions.

Monsieur l'Abbé **Bruno GUICHETEAU** est nommé **curé de la paroisse Bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé** à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2029 en remplacement de l'Abbé Jocelyn FORTIN. Il conserve ses autres missions.

Monsieur le Chanoine **Simon LÉVÊQUE** est nommé **administrateur de la paroisse de Montrésor** à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 en remplacement de Frère Henri-Dominique de CERTAINES. Il conserve ses autres missions.

2-2 – En services diocésains

Frère **Thomas-Marie GILLET**, dominicain, en accord avec le Prieur Provincial des Dominicains de la Province de France, est nommé **aumônier des étudiants** à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 en remplacement du Frère Benoît-Marie FLORANT. Il conserve ses autres missions.

Monsieur l'Abbé **James WHITAKER** est nommé **prêtre accompagnateur du service diocésain du Dialogue interreligieux** à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2026.

3 - Nominations de diacres

Monsieur **Christophe BERSONNET** est nommé **au service du doyenné de Tours Nord et plus particulièrement au service de la paroisse Bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé** à compter du 1^{er} septembre 2023.

Monsieur **Arnaud BOULLET** et Madame **Marie-Clotilde BOULLET** sont nommés au service de la Pastorale familiale en remplacement de Monsieur et Madame Benoît et Édith BONNEFOUS à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2026.

Monsieur **Jacques CAUCHY** est nommé **délégué diocésain pour le diaconat permanent** à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2026 en remplacement du Chanoine Simon LÉVÊQUE. Il conserve ses autres missions.

Monsieur **Vincent DARMENDRAIL** est nommé **au service du doyenné de Chinon et plus particulièrement au service de la paroisse Sainte Joséphine Bakhita et de la paroisse Sainte Kateri Tekakwitha** à compter du 1^{er} septembre 2023.

Monsieur **Régis HESLOIN** est nommé **au service du doyenné de Tours Sud et plus particulièrement dans l'équipe du SEM (Service Évangélique des Malades) des paroisses Saint Marc de Joué lès Tours et Notre-Dame du Cher** à compter du 1^{er} septembre 2023.

Monsieur **François PETIT** est nommé **au service du doyenné de Tours Nord et plus particulièrement au service de la paroisse Saint Sauveur, et il poursuit sa mission au sein de l'équipe d'aumônerie de la Maison d'Arrêt de Tours** à compter du 1^{er} septembre 2023.

4 - Nomination de religieuse

Sœur **Patricia YAMÉOGO**, sœur dominicaine de la Présentation de Tours, en accord avec la Supérieure Provinciale des dominicaines de la présentation de Tours, est nommée **aumônier des étudiants** à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024.

5 - Nominations de laïcs

Madame **Dominique BUZONI-GATEL** est nommée **responsable diocésaine des aumôneries d'hôpitaux et de cliniques** en remplacement de Madame Valérie MAUGER à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2026.

6 – Médaille du Mérite diocésain

Mademoiselle **Monique MOREAU** a reçu la médaille du Mérite diocésain le 22 juin 2023 en reconnaissance de sa longue participation à la Commission diocésaine d'Art sacré.

7 – Gratitude

Le diocèse exprime sa gratitude aux prêtres et laïcs qui achèvent leurs missions.

Frère Henri-Dominique de CERTAINES qui achève sa mission de curé de la paroisse Saint-Jean des Roches et d'administrateur de la paroisse de Montrésor.

Monsieur l'Abbé Pierre-André DEBACKER qui achève sa mission de curé des paroisses de Descartes et du Pays de Preuilley.

Frère Benoît-Marie FLORANT qui achève ses missions de responsable de l'aumônerie des étudiants et de prêtre accompagnateur de l'équipe du service diocésain du dialogue interreligieux.

Monsieur l'Abbé Benoît LAURENS qui achève sa mission de curé de la paroisse Saint Pierre en Bourgueillois.

Monsieur le Chanoine Simon LÉVÊQUE qui achève sa mission de délégué diocésain pour le diaconat permanent.

Monsieur et Madame Benoît et Édith BONNEFOUS qui achèvent leur mission de responsables de la Pastorale familiale.

Madame Valérie MAUGER qui achève sa mission de responsable diocésaine des aumôneries d'hôpitaux et de cliniques.

Monsieur Alain POULIQUEN qui achève sa mission de délégué diocésain du service du dialogue interreligieux.

Donné à Tours le 2 juillet 2023

Par mandement,
Stéphane JEANSON
Chancelier

✠ **VINCENT JORDY**
ARCHEVÊQUE MÉTROPOLITAIN DE TOURS